

Sant Karl Levêque – SKL
Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques - CONHANE
Réseau National de Défense des Droits Humains - RNDDH
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix – CE-JILAP
Centre d'Analyse et de Recherche en Droit de l'Homme - CARDH
Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains – POHDH

***Des organisations de droits humains dénoncent l'attaque
criminelle du 28 avril 2018 contre la population du
Cap-Haïtien***

Les organisations signataires de la présente note condamnent avec véhémence l'attaque criminelle perpétrée le samedi 28 avril 2018 contre la population du **Cap-Haïtien**. Cette attaque a conduit au décès de Jacques DUBOIS et, environ une dizaine de personnes en sont sorties blessées. Parmi elles, *trois* (3) ont perdu connaissance et *cinq* (5) autres sont aujourd'hui encore hospitalisées.

Les organisations signataires de la présente prennent note de ce que cette attaque a été perpétrée au **Café Trio**, au **Cap-Haïtien**, à un moment où les Sénateurs Youri LATORTUE et Jacques Sauveur JEAN présentaient, lors d'une conférence-débats réunissant plusieurs dizaines de personnes, les rapports sénatoriaux relatifs à la dilapidation des fonds **Péto Caribe**.

Des individus mal intentionnés ont sciemment fermé les portes d'accès de la salle où se déroulait la conférence avant d'y lancer des bombes lacrymogènes. Il s'agit là d'un acte cynique, barbare dont l'intention évidente était de porter atteinte à la vie des participants, en les condamnant à une mort par asphyxie.

Les organisations signataires de la présente mettent en garde tous ceux qui n'y sont pas habilités, de se prononcer hâtivement sur les événements du 28 avril 2018. Leur gravité exige une enquête sérieuse et sereine devant aboutir à la traduction par devant les autorités de jugement, des criminels impliqués dans l'organisation et la perpétration de cette attaque.

Les organisations signataires de la présente note expriment leurs sincères sympathies à la famille de Jacques DUBOIS ainsi qu'aux autres victimes des événements du 28 avril 2018. Elles rappellent que les personnes qui participaient à la conférence du 28 avril 2018 n'ont commis de crime que d'avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association, garanties par la Constitution haïtienne en ses articles 28 et 31.

Enfin, les organisations signataires de la présente note exigent que toute la lumière soit faite sur cet acte criminel et que les personnes coupables soient jugées et condamnées avec la dernière rigueur.

Port-au-Prince, le 30 avril 2018

Contacter :

Marie Rosy Kesner
AUGUSTE DUCENA
3782-2897
RNDDH

Gédéon JEAN
3795-6597
CARDH

Jocelyne COLAS
NOËL
3912-3292
CE-JILAP